

Macot la Plagne

Compte rendu Conseil municipal

03 septembre 2012



La 3ème édition du mémorial Georges CRÉTIER, Laurent et Yves BRYKAJLO, initié par le comité des fêtes de Macot, a eu lieu le 09 septembre dernier au terrain de pétanque du chef lieu. Sous un beau soleil, ce concours de pétanque convivial et sympathique a eu un fort succès. Photo : des participants réunis autour de famille CRÉTIER et BRYKAJLO.

Présents : M. Richard BROCHE, maire, MM. Joël OUGIER SIMONIN, 1er adjoint, Robert ASTIER, 3e adjoint, André BROCHE, 4e adjoint, Bernard AUBONNET, 5e adjoint

MM. David ALLEMOZ, Michel BORLET, Jean Luc BROCHE, Laurent BOCH, Paul BROCHE, Yves BRIANÇON, Jean Marie GERMAIN, Patrice MEREL, Nicolas BRIANÇON MARJOLLET, Marin VIVET GROS, conseillers municipaux.

Excusés : Mme Sylvie MAITRE, 2e adjointe, (pouvoir à monsieur Nicolas Briançon Marjollet), Mme Ginette CRÉTIER, conseillère municipale, (pouvoir à monsieur Richard BROCHE), M. René ALLAMAND, conseiller municipal (pouvoir à monsieur André BROCHE), M. Pierre OUGIER, conseiller municipal (pouvoir à monsieur Paul BROCHE).
conseiller municipal

Monsieur Jean Marie GERMAIN est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Avant de débiter la séance du conseil municipal, monsieur le maire informe les élus de la présence de représentants du Football club haute tarentaise (FCHT), venus présenter leur club et leurs besoins. Il passe ainsi la parole à messieurs SOBRINO et BARREAU, membres du bureau.

En 2011/2012, le FCHT compte 416 licenciés répartis comme suit : 191 sur Aime/Macot, 225 sur Bourg Saint Maurice, et 18 équipes.

Ils rappellent la répartition des subventions données par les communes : 50% par Bourg Saint Maurice, 25% Aime et 25% Macot.

Le club demande beaucoup d'investissement aux bénévoles qui se font de plus en plus rares. Le club possède pour le moment un seul salarié. Sur une semaine, le fonctionnement sportif du club (entraînement/match) sollicite les entraîneurs bénévoles à hauteur de 167h. De même, le fonctionnement extra-sportif (buvette, logistique, traçage terrain, nettoyage des vestiaires, entretien matériel...) prend plus de 150h aux bénévoles.

Monsieur Sobrino souhaite faire remarquer aux élus que le club investit beaucoup dans la formation de ces entraîneurs. C'est un choix qui a un coût total de 9 450 euros depuis 3 ans mais qui permet au club d'avancer. Il ajoute que le FCHT est un des trois clubs en Savoie avec le SOC et le NIVOLET à aligner et maintenir au niveau régional des équipes jeunes et seniors. Un joueur du club, Adrien THOMASSON,

a joué ses premiers matchs professionnels en Ligue 1 en signant avec le club d'Evian Thonon Gaillard. Aujourd'hui, le club a besoin d'une aide en supplément de la subvention de la part des communes afin de pouvoir prendre en charge un salarié qui assurerait les missions de fonctionnement. Cela permettrait d'alléger le travail des bénévoles.

Le coût annuel de ce salarié serait de 28 000 euros. Le club sollicite ainsi les communes pour la prise en charge financière de cet agent répartie comme suit : 14 000 euros pour Bourg Saint Maurice, 7 000 euros pour Aime et 7 000 euros pour Macot. Monsieur SOBRINO fait savoir qu'Aime a déjà donné son accord de principe.

Monsieur Michel BORLET demande si Bourg Saint Maurice a déjà répondu. Monsieur SOBRINO explique que la présentation a déjà été faite aux élus de Bourg Saint Maurice mais qu'ils n'ont pas encore donné suite. Monsieur SOBRINO présente également les besoins matériels du club : une assistance technique directe au niveau de la Communauté de communes des Versants d'Aime, l'éclairage du terrain du Gros Murger, la réfection des vestiaires de Bourg Saint Maurice et un terrain synthétique.

Le conseil municipal prend acte des demandes du Football club haute tarentaise et fait savoir qu'il donnera sa réponse ultérieurement.

Monsieur le maire remercie messieurs SOBRINO ET BARREAU pour leur intervention.

Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 09 juillet 2012. A la demande de madame Sylvie MAÎTRE, monsieur le maire souhaite porter un rectificatif à ce compte rendu sur la partie concernant la piscine de Plagne Bellecôte. Lors du conseil municipal, il avait été annoncé que les travaux de la piscine de Plagne Bellecôte débuteraient le 15 août. Les incertitudes soulevées par les études sur les fondations ont conduit le SIGP à reporter les travaux en 2013. C'est pourquoi, monsieur le maire a souhaité modifier ce qui était inscrit dans le compte rendu au dernier moment afin d'éviter tout malentendu. Il ajoute qu'il a convoqué l'ensemble des commerçants et des copropriétaires dès que la décision a été prise afin de les informer des nouvelles directives de ces travaux.

Messieurs Nicolas BRIANÇON MARJOLLET ET Robert ASTIER font part de leur mécontentement car les élus n'ont pas été avertis de ce changement. Monsieur Robert ASTIER trouve inadmissible que la décision ait été prise sans que les élus de Macot La Plagne soient au courant. Monsieur David ALLEMOZ déplore un manque de communication. Sans faire de polémique et en rappelant que ce sujet sera évoqué en questions diverses, monsieur Bernard Aubonnet rappelle que les problèmes apparus dans les fondations avaient été présentés lors d'une commission de travaux début juillet. Monsieur le maire prend acte de ces remarques et propose d'évoquer ce sujet plus en détail à la fin du conseil municipal.

Affaires générales

1. CHARTE STATION SKI HANDICAP

Monsieur Bernard AUBONNET rappelle que la commune adhère à la charte station ski handicap mise en place par l'agence touristique départementale de la Savoie. Cette charte a pour objectif d'améliorer l'accès aux handicapés dans les stations de ski. Il explique que l'agence touristique départementale de la Savoie souhaite modifier l'intitulé de cette charte afin de ne pas l'axer uniquement sur le handicap mais également sur un confort d'usage pour tous publics. Le nom proposé est le suivant: «Charte : pour une montagne de confort».

Le conseil municipal prend acte du changement de nom comme cité ci-dessus. (Votants : 19, pour : 19)

2. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE DE LA PLAGNE ET DU CHEF LIEU

Monsieur Nicolas BRIANÇON MARJOLLET rappelle la mise en place d'un portail internet à destination des usagers pour le paiement sécurisé du restaurant scolaire. A cette fin, il convient de modifier le règlement intérieur.

Le conseil municipal approuve le règlement intérieur modifié des restaurants scolaires de Macot chef lieu et de La Plagne. (Votants : 19, pour : 19)

3. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES GARDERIES PÉRISCOLAIRE DE LA PLAGNE ET DU CHEF LIEU

De même, ce portail internet permet également le paiement sécurisé des services de la garderie périscolaire.

Monsieur Nicolas BRIANÇON MARJOLLET demande donc au élu d'approuver la modification du règlement intérieur en conséquence.

Par ailleurs, il souligne la modification des horaires de la garderie du chef-lieu avec le maintien de la tranche 19h uniquement en hiver (décembre à fin avril). La garderie fermera désormais à 18h30 en septembre, octobre, novembre, mai et juin

Le conseil municipal approuve le règlement intérieur modifié des garderies périscolaire de Macot chef lieu et de La Plagne. (Votants : 19, pour : 19)

Finances

1. PLACEMENT DE FONDS EN COURT TERME

Dans un souci d'optimisation de la gestion de la trésorerie communale, monsieur le maire demande l'accord du conseil municipal pour placer les excédents de trésorerie du budget communal en placement de fonds en court terme (4 à 6 mois maximum).

Monsieur Paul BROCHE s'interroge sur des éventuels frais en cas de déblocage anticipé des fonds.

Dans ce type de placement, monsieur le maire indique que le déblocage est réalisé sans frais pour la collectivité.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à placer les excédents de trésorerie dans les conditions indiquées ci-dessus. (Votants : 19, pour : 19)

2. APPROBATION DES TARIFS DE LA FOURRIÈRE MUNICIPALE

Monsieur Laurent BOCH propose au conseil municipal de mettre à jour les tarifs de la fourrière municipale.

Le conseil municipal approuve les nouveaux tarifs de la fourrière municipale tels qu'ils lui sont proposés. (Votants : 19, pour : 19)

3. CONVENTION RELATIVE À L'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC AVEC LES PRESTATAIRES D'ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS ET APPROBATION DES TARIFS APPLICABLES

Monsieur Bernard AUBONNET propose d'autoriser monsieur le maire à signer les conventions relatives à l'occupation privative du domaine public avec les prestataires sportives et de loisirs sous les conditions suivantes :

- Demande préalable à toute installation du prestataire avec les indications suivantes : Plan de situation, nature et durée de l'activité, dimensions et agrément des installations, copie des extraits de registre de sécurité, diplômes si nécessaires, assurance responsabilité civile etc...

- caution de 500 euros permettant de garantir la remise en état des lieux
- condition de renouvellement et résiliation de la dite convention
- Durée de la convention : 1 année renouvelable par reconduction expresse
- règlement des litiges
- montant de la redevance

Concernant ce dernier point, monsieur Bernard AUBONNET propose les tarifs suivants :

SAISONS	1 ACTIVITÉ	2 ACTIVITÉS	AU DELÀ DE DEUX ACTIVITÉS
DU 1 ^{ER} MAI AU 30 NOV DONT ÉTÉ	250 EUROS	300 EUROS	80 EUROS PAR ACTIVITÉ SUP..
DU 1 ^{ER} DÉCEMBRE AU 30 AVRIL	600 EUROS	650 EUROS	80 EUROS PAR ACTIVITÉ SUP.
ANNÉE	800 EUROS	950 EUROS	80 EUROS PAR ACTIVITÉ SUP.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer les occupations privatives du domaine public avec les prestataires d'activités et de loisirs et approuve le montant des redevances.
(Votant : 19, pour : 19)

Ressources humaines

1. DIMINUTION DE TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET

Compte tenu de la réorganisation des équipes de garderie périscolaire en hiver, monsieur Nicolas BRIANÇON MARJOLLET propose de porter le temps de travail de l'agent affecté à la garderie pour une durée de 23h36 min à 23h15 min par semaine à compter du 1er septembre.

Il précise que cette modification de temps de travail est réalisée avec l'accord de l'agent concerné.

Le conseil municipal approuve la modification du temps de travail de l'agent affecté à la garderie périscolaire comme proposée ci-dessus.

(Votants : 19, pour : 19)

2. DIMINUTION DE TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET

Suite à la nouvelle affectation aux services périscolaires de l'agent affecté à l'entretien des locaux, à la restauration scolaire et la garderie scolaire, monsieur Nicolas BRIANÇON MARJOLLET explique qu'il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Il propose de le porter de 31h17 min à 29 heures par semaine à compte du 1er septembre 2012.

Cette modification fait suite à une demande de l'agent.

Le conseil municipal approuve la modification du temps de travail du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 19, votants : 19)

3. CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS AUX SERVICES TECHNIQUES

Comme chaque année, monsieur Robert ASTIER rappelle qu'il convient de recruter des agents saisonniers pour renforcer les effectifs de la voirie communale, afin de faire face au surcroît de travail lié au déneigement et à la propreté.

Il propose ainsi la création des postes suivants :

- 4 adjoints techniques territoriaux du 1er décembre 2012 au 30 avril 2013 (CDD jusqu'au 31 mars renouvelables si besoin) pour une durée hebdomadaire de 35h +4h ARTT.

Le conseil municipal approuve la création des postes cités ci-dessus, dans les conditions énoncées. (Votants : 19, pour : 19)

4. CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS À LA POLICE MUNICIPALE

Eu égard au surcroît d'activité occasionné par la saison hivernale au sein de la police municipale, monsieur Laurent BOCH propose de créer les postes suivants afin de renforcer les effectifs de ce service comme chaque saison hivernale :

- 1 poste de secrétariat afin de libérer des agents sur le terrain : 20 heures hebdomadaires du 1er décembre 2012 au 30 avril 2013
- 12 agents de surveillance de la voie publique et assistants temporaires pour une durée hebdomadaire de travail de 35h du 1er décembre 2012 au 30 avril 2013 dont 2 titulaires du permis PL.

Le conseil municipal approuve la création des postes cités ci-dessus, dans les conditions énoncées. (Votants : 19, pour : 19)

5. CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS POUR LA CRÈCHE MUNICIPALE LES P'TITS BONNETS À PLAGNE CENTRE

Considérant la nécessité, chaque hiver, de recruter des agents saisonniers pour les services de la structure multi-accueil crèche/halte garderie de La Plagne, monsieur Nicolas BRIANÇON MARJOLLET propose la création des postes suivants :

- 3 infirmier(e)s ou auxiliaires de puériculture ou éducateurs de jeunes enfants pour la période du 03 décembre 2012 au 30 avril 2013
- 4 adjoints d'animation (CAP petite enfance) pour la période du 03 décembre 2012 au 30 avril 2013
- un adjoint d'animation pour la période du 1er au 26 octobre
- un adjoint d'animation pour la période du 12 novembre 2012 au 30 avril 2013

Le conseil municipal approuve la création des postes cités ci-dessus, dans les conditions énoncées. (Votants : 19, pour : 19)

6. CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS POUR LE PÉRISCOLAIRE DE LA PLAGNE ET D'UN POSTE D'ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

Monsieur Nicolas BRIANÇON MARJOLLET rappelle, que chaque hiver, il est nécessaire de recruter des agents saisonniers pour la garderie périscolaire de La Plagne.

Il propose, comme chaque année, la création des postes suivants :

- 2 adjoints d'animation pour la période du 29 novembre 2012 au 30 avril 2013.

Par ailleurs, monsieur Nicolas BRIANÇON MARJOLLET propose également de créer un poste d'éducateur de jeunes enfants pour une année à partir du 19 novembre 2012.

Cet agent assurerait les missions suivantes sur un temps de travail hebdomadaire de 35h :

- le service de la garderie périscolaire de La Plagne en saison hivernale (comme actuellement)
- l'encadrement de la cantine à la Plagne toute l'année (actuellement uniquement l'hiver)
- le poste d'animateur sportif à la salle omnisports l'été
- gérer les plannings des garderies et des personnels d'entretien des écoles
- d'encadrer les équipes garderies et l'entretien des écoles
- de veiller au respect de la réglementation liée à l'enfance

Le conseil municipal approuve la création des postes cités ci-dessus, dans les conditions énoncées. (Votants : 19, pour : 19)

7. CRÉATION D'UN POSTE D'OPÉRATEUR DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES A TEMPS NON COMPLET

Monsieur Bernard AUBONNET rappelle la nécessité de créer un poste d'opérateur des activités physiques et sportives à temps non complet pour la saison hivernale 2012-2013 comme chaque année.

Cet agent assurera l'animation sportive à la salle omnisports de Plagne Centre.

Monsieur Michel BORLET demande pourquoi cet agent ne fait pas partie des effectifs de la MATO et n'est donc pas pris en charge financièrement par cette structure.

Monsieur Bernard AUBONNET rappelle que la salle omnisports appartient à la mairie de Macot et qu'il est donc logique que ce poste soit pris en charge par la collectivité.

Le conseil municipal approuve la création du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 19, pour : 19)

8. CRÉATION D'UN POSTE SAISONNIER POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur NICOLAS BRIANÇON MARJOLLET souligne la nécessité de recruter un agent pour la saison hivernale afin de renforcer l'équipe du restaurant scolaire qui doit faire face au surcroît d'activité lié aux deux classes saisonnières qui s'ajoutent chaque hiver aux trois classes permanentes ; ainsi qu'aux inscriptions supplémentaires constatées durant la saison hivernale.

Il propose, comme chaque année, la création du poste suivant :

- un adjoint technique de 2^{ème} classe pour la période du 1^{er} décembre 2012 au 30 avril 2013, temps de travail hebdomadaire de 35h.

Le conseil municipal approuve la création du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 19, pour : 19)

9. RENOUELEMENT D'UN POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN rappelle que le conseil municipal avait validé la création d'un poste d'agent de maîtrise pour assurer les missions d'hygiène et de sécurité de la commune. Le contrat de cet agent arrivant à échéance, il convient de le renouveler à partir du 1^{er} octobre pour une année à temps complet.

Le conseil municipal approuve le renouvellement du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 19, pour : 19)

Travaux

1. AVENANTS - RÉNOVATION DES GALERIES À PLAGNE CENTRE

Monsieur Richard Broche, ne prenant pas part au vote, quitte la séance. Le pouvoir de madame Ginette Cré-tier n'est donc pas pris en compte.

Au démarrage de la seconde tranche, monsieur André BROCHE rappelle que le conseil municipal a accepté des travaux supplémentaires et d'autres à supprimer dus à la création d'un nouvel ascenseur à la place d'un accès rampe, ainsi que certains travaux imprévus relatifs à la reprise d'étanchéité de la zone de copropriété de la piscine (G1-G2).

Il convient aujourd'hui d'approuver ces modifications avec des avenants en plus et moins value :

- lot 1 - terrassement (Ets Construction Savoyarde)- Avenant n°1 en plus value portant sur la modification des travaux «copro piscine» : + 923, 48 € HT. le nouveau montant s'élève à 205 437,94 € HT.
- lot 2 - démolition (Ets Construction Savoyarde) - Avenant n°1 en moins value portant sur la suppression de travaux : - 1 515,05 € HT. le nouveau montant s'élève donc à 153 062,68 € HT.
- lot 3 - gros oeuvre (Ets Construction Savoyarde) - Avenant n°3 en plus value portant sur la modification des travaux «copro piscine», et sur la création de l'ascenseur : + 30 778,54 euros HT. Avenant n°4 en plus value portant sur l'étanchéité : + 11 245,71 € HT. Le nouveau montant s'élève donc à 775 864,09 € HT.
- lot 4 - étanchéité (Ets Batiétanche) - Avenant n°1 en plus value portant sur les travaux d'étanchéité zone G1-G2 «copro piscine» : + 30 759,46 euros HT. Le nouveau montant s'élève donc à 127 795,34 € HT.
- lot 6 - Bardage bois (charpente de tarentaise). Avenant n°1 en plus value portant sur les travaux modifications zone G1-G2 copro piscine : + 471,66 € HT.

- Le nouveau montant s'élève donc à 22 294,92 € HT.
- lot 8 - Menuiseries extérieures (Ets Gal) - Avenant n°3 en moins value portant sur la suppression de travaux prévus sur la zone G1- G2 «copro piscine» : - 4 650,31 € HT. Le nouveau montant s'élève donc à 82 827,19 € HT.
 - lot 9 - Menuiseries intérieures (Ets Sussillon). Avenant n°3 en plus value portant sur la modification des travaux prévus sur la zone G1/G2 «copro piscine» : + 7 598,69 € HT. Le nouveau s'élève donc à 670 968,83 € HT.
 - lot 10 - cloisons (Ets Gastini). Avenant n°4 en moins value portant sur la création de l'ascenseur à la place d'une rampe d'accès : - 3 748,32 € HT. Le nouveau montant du lot 10 s'élève donc à 108 165,97 € HT
 - lot 11 - carrelage (Ets Tambe). Avenant n°1 en plus value portant sur l'ascenseur/piscine (ragréage, carrelage scellée) : + 2 047,98 € HT. Le nouveau montant s'élève donc à 181 463,24 euros HT.
 - lot 12 - habillage (Ets Arthémia). Avenant n°1 en moins value portant sur la modification des travaux de la zone G1-G2 «copro piscine» : + 3 539,63 euros. Le nouveau montant s'élève donc à 118 195,49 € HT.
 - lot 14 - ascenseur (Ets CFA). Avenant n°1 en plus value portant sur la fourniture et l'installation d'un ascenseur : + 27 600 € HT. Le nouveau montant s'élève donc à 170 850 euros HT.
 - lot 15 - peinture (Ets Erba). Avenant n°2 en plus value portant sur la modification des travaux zone G1-G2 «copro piscine» : 352,06 € HT. Le nouveau montant s'élève donc à 56 597,84 € HT.
 - lot 16 - électricité (Ets Sogec). Avenant n°3 en plus value portant sur le câblage pour l'écran situé au vercors et les câbles chauffants : + 6 492,89 euros HT. Avenant n°1 en plus value portant sur le passage des câbles d'alimentation des caméras, alimentations des baies et des liaisons fibres optiques entre baies : + 36 418,74 € HT. Le nouveau montant s'élève donc à 280 991,25 € HT.
 - lot 17 - chauffage (Ets Astier). Avenant n°3 en moins value portant sur la modification des travaux de la zone G1-G2 «copro piscine» : - 26 195,00 € HT. Le nouveau montant s'élève donc à 113 293,90 € HT.

Depuis le début des travaux, monsieur André Broche précise que le montant des avenants (Dans le cadre du marché et avec les travaux supplémentaires) s'élève à 230 000 euros environ.

Le conseil municipal autorise monsieur l'adjoint au cadre de vie, environnement à signer les avenants cités ci-dessus. (Votants : 17, pour : 17)

2. AUTORISATION AU MAIRE A SIGNER LE MARCHÉ DE PRESTATION POUR LA GESTION, L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE DES PARCS DE STATIONNEMENT

Monsieur Bernard AUBONNET rappelle que le marché relatif à la prestation de gestion et d'exploitation des parcs de stationnement est arrivé à terme au mois d'avril, et qu'une nouvelle consultation a été lancée au mois d'août.

Cette consultation a pour objet d'assurer la gestion du stationnement, l'exploitation des parkings en ouvrage et sur voirie, la maintenance et l'entretien des équipements

de contrôle d'accès et de paiement (barrières, bornes tickets, caisses de paiement/horodateurs).

Ce marché est réparti en 2 lots :

- lot 1 - Gestion et exploitation des parcs de stationnement - estimation financières : 48 600 € HT
- lot 2 - Maintenance des différents systèmes de contrôle d'accès - estimation financière : 4 900 € HT.

Monsieur Bernard AUBONNET demande au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à signer les marchés attribués lors de la commission d'appel d'offres qui se réunira le 13 septembre 2012.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer les marchés qui seront attribués par la commission d'appel d'offres dans le cadre de la consultation «prestation pour la gestion, l'exploitation et la maintenance des parcs de stationnement». (Votants : 19, pour : 19)

3. MARCHÉS DE TRAVAUX «RÉFECTION DES BERGES DE LA CONFLUENCE DES RUISSEAUX DE L'ARC ET DE LA LOVATIERE À LA ROCHE- AUTORISATION À SIGNER

Après avoir rappelé le projet de réfection des berges de la confluence des ruisseaux à la Roche, monsieur Robert ASTIER indique qu'une consultation a été lancée afin de désigner l'entreprise qui aura en charge la réalisation de ces travaux.

Il ajoute que les travaux débiteront en septembre pour une durée de 6 semaines. Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux s'élève à 190 000 € HT.

Monsieur Paul BROCHE s'interroge sur la différence de prix entre l'enveloppe financière prévisionnelle et le montant prévu au budget.

Monsieur Robert ASTIER explique que l'estimation du maître d'oeuvre dépasse la somme prévue au budget. Il a donc été décidé de s'appuyer sur le montant le plus élevé afin de s'approcher au mieux de la somme finale.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer le marché qui sera attribué par la commission d'appel d'offre et éventuellement le marché négocié qui résulterait d'une consultation infructueuse. (Votants : 19, pour : 19)

NB: Suite à l'ouverture des plis réalisée par la commission d'appel d'offres depuis le conseil municipal, la consultation a été déclarée infructueuse.

Urbanisme

1. CESSION D'UNE PARCELLE AUX CONSORTS ASTIER PERRET

En 2010, le conseil municipal avait accepté un échange de terrains avec les consorts ASTIER PERRET à Plan Gagnant pour diverses parcelles. Lors de cet échange, monsieur Joël OUGIER SIMONIN explique qu'une parcelle a été oubliée dans la rédaction des divers documents. Il convient donc de régulariser, aujourd'hui, cette omission.

Le conseil municipal accepte la cession de la parcelle communale section M n° 1186 à Plan Gagnant d'une surface de 35 m² aux consorts Astier Perret. (Votants : 19, pour 19)

2. CONVENTION D'OCCUPATION DE LA PARCELLE N°1979

Dans le cadre de l'aménagement du front de neige de Plagne Centre, monsieur le maire explique qu'il convient de modifier l'alimentation électrique d'un secteur de Plagne Centre et donc de déplacer le transformateur. Pour ce faire, une convention d'occupation pour le terrain communal doit être signée avec ERDF.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Monsieur Robert ASTIER fait part de son désaccord car il estime que le choix du nouvel emplacement risque d'être gênant si le projet du parking souterrain vers l'ASPTT devrait aboutir.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention d'occupation pour la modification du réseau HTAS sur la parcelle section N n°1979 avec ERDF. (Votants : 19, pour : 18, contre : 1, Robert ASTIER).

3. ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT À L'OPAC

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN informe le conseil municipal que lors de la réalisation d'un trottoir public à Creux Vincent, ce dernier empiétait sur la parcelle de terrain appartenant à l'OPAC de la Savoie.

Il convient aujourd'hui de régulariser cette situation.

Le conseil municipal accepte l'acquisition des parcelles Section C n° 1833 de 7 m² et Section C n°1835 de 9 m² et prend acte que cette acquisition est réalisée à titre gratuit. (Votants : 19, pour : 19)

4. VILLARD DE SANGOT : INSTITUTION D'UNE PVR

Ce point concerne la réalisation d'une habitation sur la parcelle section F n°415 située sur le sommet du Villard De Sangot.

Dans le cadre de cette construction, monsieur Joël OUGIER SIMONIN explique que ERDF demande environ 2 973,84 euros pour réaliser les travaux de réseaux.

Afin que cette dépense n'incombe pas à la collectivité, il propose d'instituer une participation pour voirie et réseaux (PVR) fixé à 13,45 € par mètre carré de terrain desservi.

Le conseil municipal approuve l'institution d'une PVR au lieu dit Villard de Sangot. (Votants : 19, pour : 19)

Questions diverses

LISTE DES MARCHÉS PUBLICS ATTRIBUÉS < 90 000 EUROS HT

Après que monsieur le maire ait présenté la liste des mar-

chés publics passés depuis le dernier conseil municipal (cf- tableau), monsieur Joël OUGIER SIMONIN souhaite faire une remarque sur le marché concernant les travaux «dévoisement et création Réseaux publics à Plangagnant». Il indique que ces travaux ne seront effectués qu'après la réalisation de la voirie par les particuliers et que celle-ci ait été rétrocédée à la commune.

BAIL PRÉCAIRE - LOCAL DE BELLE PLAGNE

Après deux consultations infructueuses en bail précaire, les élus décident, à l'unanimité, de lancer un nouvel appel à candidatures pour la location en bail commercial du local de 36 m² situé à la résidence Comète à Belle Plagne. Les critères suivants sont maintenus :

- originalité de l'activité
- carence dans le tissu commercial local
- prix proposé

Les élus ajoutent qu'il sera interdit de déspecialiser la destination du local.

SENTIER VTT

Monsieur le maire informe que l'ensemble de la gestion des sentiers Vtt sur le domaine skiable a été transféré au SIGP.

Concernant les sentiers Vtt, monsieur Jean Luc BROCHE attire l'attention du conseil municipal sur le fait que des sentiers «sauvages» ont été tracés par des particuliers.

Il demande que l'on soit vigilant sur ce point.

Monsieur David ALLEMOZ confirme qu'il a été averti par l'ONF à ce sujet mais qu'il est difficile de surveiller tous les pratiquants de Vtt. Il fait remarquer également que des VTT roulent sur les chemins piétons, ce qui peut être dangereux. Il s'avérerait que les contrevenants font partie d'un «Tour opérateur» hollandais situé à Sainte Foy, qui organise des parcours Vtt «Freeride». Il ajoute qu'un arrêté municipal est rédigé et qu'à moins de mettre un policier sur chaque sentier, il sera difficile de prendre les contrevenants sur le fait.

Monsieur David ALLEMOZ approuve le transfert de compétences des sentiers Vtt au SIGP car cette structure aura plus de facilité à travailler sur l'ensemble du domaine skiable et sera plus à même à obtenir des subventions pour l'ensemble des communes. Il ajoute que le SIGP a lancé un audit sur le fonctionnement et la gestion des sentiers Vtt. Les premiers résultats devraient être rendus avant l'hiver, ce qui permettra de travailler rapidement sur l'avenir de ces sentiers selon le souhait des élus et le rendu de l'audit.

Monsieur Michel BORLET fait remarquer que les amateurs de VTT sont vraiment satisfaits des pistes, ils sont également sensibles aux efforts qui ont été consentis pour les réaliser, mais regrettent que les remontées mécaniques ne soient pas ouvertes tous les jours.

Monsieur David ALLEMOZ confirme et ajoute que les horaires d'ouverture/fermeture de ces remontées manquent de lisibilité pour la clientèle, qui a du mal à s'y retrouver. Un gros travail est à réaliser sur ce point avec la SAP.

De même, il fait part des investissements importants réalisés par les autres stations pour cette activité, notamment en intégrant les pistes des Vtt lors des travaux des pistes de ski.

Il est important que la station de La Plagne travaille dans ce sens.

Monsieur David ALLEMOZ pose une autre problématique : il rappelle les panneaux d'informations qui ont été posés à chaque entrée de sentier et indique que chaque commune doit entretenir ceux mis en place sur son territoire et les stocker pour l'hiver.

Monsieur David ALLEMOZ explique que la commune de Champagny s'est proposée de mettre à disposition des autres communes sa pelle mécanique et un agent pour la réalisation des sentiers. En revanche, il ajoute que ce prêt ne se fera sûrement pas gratuitement. Monsieur Robert Astier regrette que l'on sollicite une autre commune pour intervenir sur la territoire de Macot La Plagne, alors que nous sommes équipés pour réaliser ce type de travaux. Monsieur David Allemoz répond que de toutes les manières, la décision finale reviendra au SIGP.

PISTE DE LUGE COLORADO

Monsieur le maire indique que la Sap a fait part de son souhait de développer l'activité luge sur le Colorado mise en place l'hiver dernier. L'idée est d'éclairer le télésiège afin de pouvoir ouvrir la piste en début de soirée. Il évoque, dans cette optique, l'ouverture d'un bar après ski à proximité. Il informe qu'il a proposé cette éventualité à l'association des commerçants de Plagne Centre, qui n'a pas répondu pour le moment.

Monsieur Michel BORLET trouve que l'idée d'une animation chaleureuse et conviviale à l'arrivée de la piste de luge est très bonne. Il suggère que celle-ci soit prise en charge par la Maison du Tourisme, ce qui éviterait d'autres demandes car il rappelle que la commune a toujours refusé l'installation de commerçants ambulants sur le front de neige. Monsieur Bernard AUBONNET explique que la mise en place d'un «bar à glaces» est une idée qu'il souhaiterait voir réaliser. En revanche, la Maison du Tourisme ne peut pas prendre en charge cette animation car l'objectif de cette structure n'est pas de faire de la concurrence aux commerçants.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN suggère d'attendre cet hiver pour voir comment fonctionne le nouveau front de neige. Ensuite, la meilleure implantation pour cette activité pourra être étudiée. Il signale que le Fort Colorado se situe dans le périmètre de sécurité du télésiège. Monsieur le maire demande l'accord du conseil municipal afin de pouvoir poursuivre ce projet si l'association des commerçants de Plagne Centre souhaite donner suite.

Le conseil municipal donne son accord pour poursuivre le projet si les commerçants souhaitent s'investir. Monsieur Laurent BOCH souhaite faire remarquer qu'il avait proposé en 2010 une piste de luge descendant à Plagne 1800 et ouverte le soir et que cette dernière avait

été refusée par la Sap en raison des problèmes de sécurité. Monsieur Bernard AUBONNET pense qu'il faut se féliciter d'avoir lancé l'idée et que la Sap ait changé d'avis même si ce projet s'est réalisé sur un autre site.

Cinéma Plagne Bellecôte

Concernant le cinéma de Plagne Bellecôte, monsieur le maire informe que le dossier est en cours de finalisation. Il ajoute qu'un prévisionnel d'investissement et de fonctionnement avec une hypothèse de gestion par la mairie ou par la Mato est en train d'être réalisé et sera envoyé par email à l'ensemble des conseillers municipaux.

Il explique que les premiers résultats ne montrent pas beaucoup de différence que la gestion soit communale ou Mato. En revanche, il estime que la Mato serait la mieux à même pour exploiter cet équipement. La gestion serait plus souple pour elle que pour la commune (code des marchés publics, exigences de la trésorerie). Monsieur le maire connaît l'inquiétude des conseillers municipaux de ne pas pouvoir gérer le budget si la Mato exploite cette structure. Il garantit que la Mato fournira à la commune un budget clairement identifié et transparent. Monsieur Bernard AUBONNET ajoute que la Mato a plus de capacité et d'outils pour commercialiser et communiquer sur cette activité que la collectivité. Monsieur le maire présente la proposition des gérants actuels pour le rachat du matériel (fauteuil/sono/écrans...) : 20 000 euros et indique que la proposition de la commune à 10 000 euros a été refusée.

Suite à l'interrogation de monsieur Nicolas BRIANÇON MARJOLLET sur les travaux à réaliser, monsieur le maire précise que les peintures sont à refaire dans les toilettes, l'accessibilité à reprendre, les écrans sont à changer, et la projection à passer en numérique.

Monsieur le maire ajoute que les simulations seront donc envoyées rapidement et que les élus referont un point sur ce dossier lors du conseil municipal informel finances du 17 septembre 2012.

Monsieur Robert ASTIER met en évidence l'entretien et la maintenance des locaux dans le cas où la gestion serait assurée par la MATO. Il demande que tous ces points soient bien cadrés avant le début de la saison.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN demande si l'ouverture est prévue pour le début de saison. Monsieur le maire indique qu'au plus tard, le cinéma sera ouvert en Janvier 2013.

Cinéma Plagne Centre

Monsieur le maire fait part de sa rencontre avec madame DAVOINE concernant l'avenir des locaux du cinéma de Plagne Centre.

Au vu du tarif très élevé demandé pour la location de ce bien, monsieur le maire a demandé à madame DAVOINE de présenter à la commune une offre pour la vente de celui-ci.

Il rappelle quand même les travaux importants à réaliser : l'accessibilité handicapés, le désenfumage, passage au numérique...

GARAGE PLAGNE CENTRE

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la fermeture du garage de Plagne Centre. Il indique que l'activité «essence» sera maintenue avec un système de carte.

Il rappelle qu'un marché était passé avec les gérants du garage pour la mise à disposition de la commune d'un unimog lors des déplacements de véhicule et pour la fourrière. Il propose au conseil municipal de racheter ce véhicule, mis en vente à 40 000 euros HT soit 47 840 euros TTC (1995, 52 000 Km). Le conseil municipal n'est pas contre mais souhaite que les services se renseignent auprès de concessionnaire et prennent rendez vous avec le garage pour voir le véhicule.

Les élus déplorent encore une perte de service à la clientèle.

Navette Charmettes-Aime 2000

Monsieur le maire explique que la démarche pour la mise en place d'une navette reliant les Charmettes aux stations d'altitude se poursuit.

Si le projet de la commune devait aboutir, la répartition du financement se partagerait entre le Club méditerranée, les hébergeurs de Plan Gagnant/La Roche/Crête Côte (montant calculé par le nombre de lits comme à Plagne 1800) et la commune.

Monsieur Bernard AUBONNET souscrit complètement à cette idée car c'est un service en plus rendu à la clientèle. En revanche, Il se demande si des navettes ne devront pas être ajoutées pour desservir la piste bob.

Conseil municipal informel

Monsieur le maire rappelle le conseil municipal finances qui aura lieu le 17 septembre à 19h30.

Il informe également qu'un conseil municipal informel aura lieu le 24 septembre à 19h30 avec la société MMV intéressée par des projets immobiliers sur La Plagne.

Centre Equestre Aime 2000

Monsieur le maire rapporte une demande de Ginette CRÉTIER concernant l'avenir du centre équestre d'Aime 2000 l'été prochain.

Il explique qu'il a rencontré l'UCPA qui lui a confirmé que le centre n'ouvrirait pas l'été prochain car sa fréquentation diminue au fil des années. Il se demande s'il ne serait pas judicieux de travailler avec les prestataires déjà en place pour ouvrir un seul et même centre équestre pour toutes les stations.

Piscine Plagne Bellecôte

Monsieur le maire rapporte une autre demande de Ginette CRÉTIER concernant l'ouverture de la piscine de Plagne Bellecôte durant la saison hivernale 2012-2013 et durant l'été 2013.

Monsieur Bernard AUBONNET souhaite revenir sur la raison pour laquelle les élus du SIGP ont décidé de reporter les travaux de la piscine de Plagne Bellecôte.

Il réexplique que le marché lancé par le SIGP pour la rénovation de la piscine contenait l'ensemble des travaux : Rénovation de cette dernière, création de la zone aqualudique et travaux de la salle polyvalente.

Quand les problèmes de construction de la salle polyvalente sont apparus (nécessité de réaliser une paroi de soutien cloutée avec un surcoût évalué à 700 000 euros), il s'est avéré qu'il était impossible de scinder ce marché en deux lots.

Le cabinet d'architecte doit donc reprendre intégralement son travail afin de rédiger un nouveau permis et de lancer un marché avec des lots séparés. Ce qui explique le retard et le décalage des travaux à l'année prochaine.

Il rappelle cependant que les surcoûts liés aux travaux supplémentaires de la salle polyvalente s'élevaient à 700 000 euros et qu'il n'était donc pas raisonnable d'engager les travaux dans ces conditions. Le nouveau projet consiste en la rénovation de la piscine actuelle avec une zone pour enfants, jacuzzi, bains bouillonnants. La salle polyvalente sera reprise uniquement au niveau de la façade. Monsieur Bernard AUBONNET indique que ce projet coûte 1 million d'euros de moins que la version initiale. Il ajoute qu'il préfère mettre cette somme sur d'autres projets de la commune comme la rénovation du centre de forme de Belle Plagne ou la piscine de Plagne Centre.

Monsieur Bernard AUBONNET précise qu'il a été acté au dernier conseil syndical du SIGP que la piscine serait bien ouverte l'hiver 2012/2013 et l'été 2013. En effet les travaux seront répartis comme suit en 2013 :

Mai/juin : réfection façade et toit de la salle polyvalente afin de respecter la ligne architecturale.

A partir du 20 août et tout l'automne : réfection du bâtiment actuel avec une ouverture prévue pour le début de la saison hivernale.

Maintenant, il est urgent de trouver un gestionnaire pour l'hiver prochain. Il annonce que la SAP ne peut malheureusement pas reprendre la gestion mais que le directeur général, monsieur Jérôme GRELLET, a assuré son soutien à la collectivité.

Monsieur Yves BRIANÇON émet des doutes quant à l'ouverture de la piscine cet hiver car il se demande bien quel opérateur va être intéressé pour reprendre la piscine pour un seul hiver.

De plus, il déplore que la décision de relancer un nouveau projet n'ait pas été évoquée en conseil municipal avant d'être prise.

Monsieur Robert ASTIER reproche encore un manque de communication, et redit qu'il ne trouve pas normal que les élus n'aient pas été informés de ce changement au niveau des travaux.

Monsieur Bernard AUBONNET souhaite rappeler qu'il est venu présenter en commission travaux, début juillet, les problèmes qui survenaient dans le projet de la piscine de Plagne Bellecôte.

Monsieur Robert ASTIER est bien d'accord, mais la décision de reporter les travaux a été prise au conseil syndical qui a suivi et l'information n'a pas été transmise. Monsieur Laurent BOCH est d'accord avec monsieur Robert ASTIER sur le manque de communication envers les élus. Il tient à faire remarquer que certains de ses projets ont été annulés sans qu'il en soit averti personnellement.

Concernant les problèmes de fondation de la salle polyvalente, monsieur Robert ASTIER s'étonne que le Sigg ou l'architecte ne se soient pas mieux renseignés, car ce fait était déjà connu de l'ancien mandat.

Monsieur Bernard AUBONNET est bien désolé que personne à la commune ne se soit senti concerné par ce projet et ne fasse la démarche d'avertir le SIGP.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN rappelle les réunions de travail réalisés en 2010 avec l'ESF de Plagne Bellecôte pour son extension et la SAP pour la réalisation de ces caisses au dessus des toilettes publiques. Lors de ces réunions, il avait été décidé de poser les trois permis en même temps au printemps 2011 afin que les travaux se réalisent dans la même période. L'ESF et la SAP ont bien déposé leur permis, en revanche le SIGP n'a pas suivi malgré les rappels de la commune. Après information, il s'est avéré que ce permis avait été mis de côté sur ordre de la municipalité. Si cette décision n'avait pas été prise, les problèmes de la salle polyvalente auraient été connus bien plus tôt. De plus, Monsieur Joël OUGIER SIMONIN souhaite qu'une rencontre avec l'architecte soit organisée car de nombreuses anomalies apparaissent dans son travail, avant de lui confier le nouveau projet. Il fait part de ses craintes quand au coût de fonctionnement de la piscine cet hiver pour la commune, car cette dernière était gérée par la Sap jusqu'à présent.

Monsieur Bernard AUBONNET rappelle que les copropriétés participent financièrement au fonctionnement

de la piscine, et qu'il revient au syndic de présenter la facture à ces derniers afin qu'elle soit réglée.

Concernant l'architecte, monsieur Yves BRIANÇON fait remarquer que le cabinet a déjà commencé à travailler sur le nouveau projet donc il est urgent de le rencontrer. Monsieur Bernard AUBONNET répond qu'il est justement prévu une présentation le 24 septembre à l'ensemble du conseil municipal.

Monsieur Bernard AUBONNET admet que la communication aux élus n'a pas été correctement menée mais il souhaite quand même souligner que la décision était la meilleure à prendre pour les finances de la commune.

Monsieur Robert ASTIER fait remarquer que le travail déjà réalisé par l'architecte a coûté une certaine somme. Monsieur Yves BRIANÇON avance un montant de 150 000 euros mais estime que le travail réalisé n'est pas entièrement perdu puisqu'une partie servira pour le deuxième projet.

Monsieur Michel BORLET demande si les retours de la clientèle ont été très négatifs sur la saison estivale.

Monsieur Bernard AUBONNET relève que la Maison du Tourisme n'a pas noté beaucoup plus de plaintes que les autres années.

Local Médecin Plagne Centre

Monsieur le maire informe les élus que les médecins de Plagne Centre ont dénoncé le bail pour leur local aux Ecrins à la date du 28 février 2013. Le loyer étant trop élevé (45 000 euros avec 12 000 euros de charges et taxe foncière en plus), ils souhaitent une diminution de ces montants.

Il réitère l'idée de leur allouer une subvention de 15 000 euros.

Magazine Été 2012

Monsieur Michel BORLET souhaite féliciter l'ensemble des services de la mairie pour la réalisation du dernier magazine communal qui était très intéressant.

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS EN 2012

N° PC	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315012M1017	BRIANÇON MARJOLLET Max et Thierry	La Perrière	Rénovation bâtisse
07315012M1021	JOLY Philippe	La Roche du Haut	Auvent devant garage
07315011M1035/1	BOCH Raymond	le Villard du Bas	Création portes et fenêtres
07315012M1015	MINGEON Marie Laure	Route de chacruet	Garage semi-enterré
07315012M1026	BARA Eric	Lotissement La Forêt	modification ouvertures façades

ÉCLARATIONS DE TRAVAUX ACCORDÉES EN 2012

N° DP	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315012M5037	SOCQUET CLERC Céline	Le Raffort	réfection toiture
07315012M5041	Cows David	Macot	Réfection toiture après effondrement
07315012M5035	MARK WARNER France	Le christina Plagne Centre	Création sortie secours

LISTE DES MARCHÉS PUBLICS ATTRIBUÉS < 90 000 EUROS HT

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA12/07	Etude de conception et d'aménagement d'une zone de secteur du carton et du clos à Sangot	SELARL VIAL	12 000 €	14 352 €
MAPA12/11	PRESTATIONS DE DÉNEIGEMENT			
	Lot 3 - Plagne bellecôte	Bouzon Barral	MBC	MBC
	Lot 6 - Plagne soleil	E. Perrière	MBC	MBC
MAPA12/12	Vérification des installations électriques et éclairages de sécurité	Apave	MBC	
MAPA12/13	Vérification et maintenance des installations de désenfumage	SR Dauphiné Savoie	MBC	
MAPA12/14	Vérification des installations de sécurité incendie	SARL Granier	MBC	
MAPA12/19	Etude pour extension réseaux et remembrement cadastral à Plangagnant	SELARL VIAL	7 500 €	8 970 €
MAPA 12/21	Travaux de dévoiement et création réseaux publics à Plangagnant	E. PERRIERE	46 775,50 €	55 943,50 €

RELANCE DE L'AVIS D'APPEL A CANDIDATURES
POUR BAIL COMMERCIAL

LOCAL 36 M²

RESIDENCE COMETE

À BELLE PLAGNE

IDEAL POUR DEBUTER

CRITÈRES D'ATTRIBUTION :

- ORIGINALITÉ DE L'ACTIVITÉ
- CARENCE DANS LE TISSU COMMERCIAL LOCAL
- PRIX PROPOSÉ

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES LE 15 OCTOBRE 2012.

POUR TOUTE INFORMATION ET VISITE S'ADRESSER À LA MAIRIE DE MACOT LA PLAGNE
SERVICE PATRIMOINE ET GESTION IMMOBILIÈRE

TÉL : 04.79.09.72.65 OU 04.79.09.71.52

MAIL : LOGEMENT@MACOTLAPLAGNE.COM

CONCERT MÉLODIKA

DIMANCHE 14 OCTOBRE À 17H

Stade sous la salle polyvalente (repli à la salle polyvalente en cas de mauvais temps)

Tarif

Adhèrent mélodika : 5 euros, Non adhérent : 7 euros

Gratuit pour les moins de 18 ans.

8ÈME FESTIVAL DE THÉÂTRE D'AIME JUSQU'AU 06 NOVEMBRE 2012

Tous les spectacles ont lieu à la salle de spectacle d'Aime sauf indication contraire.

Programmes et renseignements : Maison du tourisme vallée - www.ainesavoie.com - tél : 04.79.55.67.00

LA SEMAINE BLEUE

La semaine nationale des retraités et personnes âgées

Du 15 au 19 octobre 2012

Programme complet et inscription gratuite auprès de la communauté de communes des Versants d'Aime : 04.79.55.40.27

A LA BIBLIOTHÈQUE DE MACOT....CET AUTOMNE !!!!

HEUREUX QUI COMME ULYSSE....

Exposition de photographies de voyage en Grèce «heureux qui comme Ulysse» à la bibliothèque de Macot à partir du samedi 22 septembre....et ce jusqu'à fin novembre.

OMBRES BLANCHES DE ANTOINE GUILLOPPÉ

A partir du 10 décembre, entrez dans le monde en noir et blanc d'Antoine Guilloppé qui nous conduit sur la ligne de crête d'un dessin épuré.

Découvrez des histoires sans paroles où seules les illustrations font le récit.

SPECTACLE - TOURNE-BROC

salle polyvalente de Macot La Plagne, le samedi 20 octobre à 18h

Un spectacle où se rencontrent enfants et aînés sur le thème du souvenir. L'accordéon, la guitare, les chansons ponctuées de jeux scéniques, le décor truffé de cachettes et de transformations suscitent l'émerveillement.

SPECTACLE -ROUGE

Le mercredi 21 novembre à 10 h à la bibliothèque de Macot chef lieu.

Spectacle spéciale petite enfance «Rouge» avec Sandrine LE BRUN. La comédienne chanteuse emplit l'espace de sa voix, de ses jeuxSeul hic dans cet espace, la couleur verte !!!!

SÉANCES CROQUEURS DE LIVRES

Jeudi 04 octobre à 10h30, la séance des bébés lecteurs «croqueurs de livres» fait sa rentrée en compagnie du relais assistantes maternelles d'Aime. Et pour la fête, une séance spéciale «raconte tapis» intitulé «Plouf» aura lieu **à 10h30 dans la salle sous le groupe scolaire**. Plouf, c'est l'histoire d'un loup qui a très faim. Au fond d'un puits, Il croit voir un fromage.... c'est l'histoire d'un cochon trop gourmand....Mais chuuuut !!!! Et ensuite....

Jeudi 25 octobre : Les cinq sens
10h00 bibliothèque de Macot chef lieu

Deux autres séances seront programmées en novembre et en décembre. Les dates vous seront communiquées ultérieurement.

HORAIRES SALLE OMNISPORTS («PIERRE LEROUX»)

Du lundi 03 septembre au jeudi 25 octobre 2012 inclus

Du lundi et jeudi : 14h/18h

Mardi et mercredi : 9h/12h et 14h/18h

Permanence mairie : mardi de 09h à 12h

La salle omnisport est fermée vendredi/samedi et dimanche.

HORAIRES CRÈCHE LES P'TITS BONNETS

Fermeture : du 03 septembre au 28 septembre 2012 et du 27 octobre au 11 novembre 2012 (vacances Toussaint)

Réouverture: Lundi 1er octobre

Horaires intersaison : L/M/J/V : 9h à 17h

HORAIRES BIBLIOTHÈQUE LA PLAGNE

Intersaison automne

Mardi : 15h à 18h

jeudi : 15h à 17h30

DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Lors de la réalisation de travaux sur le domaine public, vous devez faire une demande de permission de voirie auprès de la Mairie.

Pour cela un formulaire a été mis en ligne sur le site de la mairie (mairie-macotlapagne.com). Il s'adresse aux entreprises et aux particuliers.

Il vous suffit de vous rendre dans la rubrique administration > Demande autorisation travaux voirie

Suite à votre demande un arrêté municipal sera pris.

SÉCURITÉ/SANTÉ

La mairie de Macot la Plagne a mis en place deux nouveaux défibrillateurs sur les sites d'altitudes. Ils se situent au Point Information de Plagne 1800 et au Point Information de Belle Plagne. Ces deux nouveaux défibrillateurs viennent compléter les trois autres déjà en service à la mairie à Macot, au Point Information de Plagne Bellecôte, et dans la galerie de Plagne Centre (vers La Poste).

COLLECTE DES ENCOMBRANTS.

«Les versants d'Aime» communauté de communes organise le ramassage des encombrants à Macot La Plagne. Il vous est demandé de sortir vos encombrants dans les rues exclusivement le mercredi et nous les ramasserons le jeudi.

DÉPÔT : Mercredi 07 novembre 2012

RAMASSAGE : JEUDI 08 novembre 2012

REPAS DES AÎNÉS

SAMEDI 24 NOVEMBRE 2012 À 12H00

Le CCAS de Macot La Plagne invite les personnes de 60 ans et plus de la commune pour le traditionnel repas de fin d'année, à la salle polyvalente de Macot. Animation musicale avec l'orchestre «Evi Danse».

Inscription à l'accueil de la mairie avant le 15 novembre 2012. Tél : 04 79 09 71 52

Navettes : 11h40 Bonnegarde/11h45 somme de Macot
11h50 Sangot, 11h55 Mairie. retour vers 16h30